

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 48 (2021)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le peuple suisse freine la vague verte dans les urnes  
**Autor:** Peter, Theodora  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1052030>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Le peuple suisse freine la vague verte dans les urnes

La Suisse s'écarte de la voie climatique qu'elle avait suivie jusqu'ici. Après le rejet par le peuple d'une loi sur le CO<sub>2</sub> renforcée, les objectifs de l'accord de Paris sur le climat seront encore plus difficiles à atteindre.

THEODORA PETER

La loi sur le CO<sub>2</sub> était un compromis bien suisse, qui semblait bénéficier d'une large assise après la vague verte observée lors des élections nationales.

Toutefois, le peuple a mis son veto, avec 51,6 % des voix, aux mesures prévues de réduction des émissions nocives pour le climat. Une petite majorité des Suisses n'était visiblement pas prête à dépenser davantage pour des billets d'avion ou de l'essence. Mais le projet a également été combattu par certains jeunes activistes du climat, qui le trouvaient trop léger pour lutter contre le réchauffement climatique mondial. Enfin, la loi sur le CO<sub>2</sub> a également échoué parce que le PLR n'est pas parvenu à convaincre son électoral libéral de dire oui aux taxes incitatives et aux interventions de l'État. La présidente du PLR, Petra Gössi, qui avait joué un rôle clé dans l'infexion

verte de son parti (voir «Revue» 5/2020), a annoncé sa démission le lendemain de la votation, en indiquant toutefois que son départ n'était pas lié au résultat du scrutin.

La ministre de l'environnement, Simonetta Sommaruga (PS), se retrouve elle aussi dans une situation désastreuse. «Le projet était probablement surchargé et offrait ainsi de nombreux angles d'attaques», déclarait-elle après la votation. La conseillère fédérale n'interprète pas le vote du peuple comme le rejet absolu d'une protection climatique accrue, mais elle a souligné qu'il serait à présent «très difficile» d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. La Suisse s'est en effet engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. «Sans mesures supplémentaires, cela ne sera

guère possible», a noté la ministre. À court terme, elle mise sur les instruments qui n'ont pas donné lieu à une controverse pendant la campagne, notamment l'exonération de la taxe sur le CO<sub>2</sub> des entreprises investissant dans des solutions en faveur du climat.

## L'espoir de l'initiative pour les glaciers

Les perdants du scrutin placent à présent leurs espoirs dans l'initiative populaire pour les glaciers. Déposée en novembre 2019 déjà, celle-ci veut ancrer les objectifs de l'accord de Paris sur le climat dans la Constitution et interdire l'utilisation d'énergies fossiles comme le gaz naturel, le pétrole et le charbon. L'initiative est portée par des organisations écologistes et des représentants de tous les partis sauf l'UDC, qui a combattu la loi sur le CO<sub>2</sub>.

Le Parlement se penchera sur cette initiative et sur un éventuel contre-projet ces prochains mois avant que le peuple puisse donner son avis. Le Conseil fédéral a par ailleurs annoncé un projet pour encourager les énergies indigènes renouvelables.

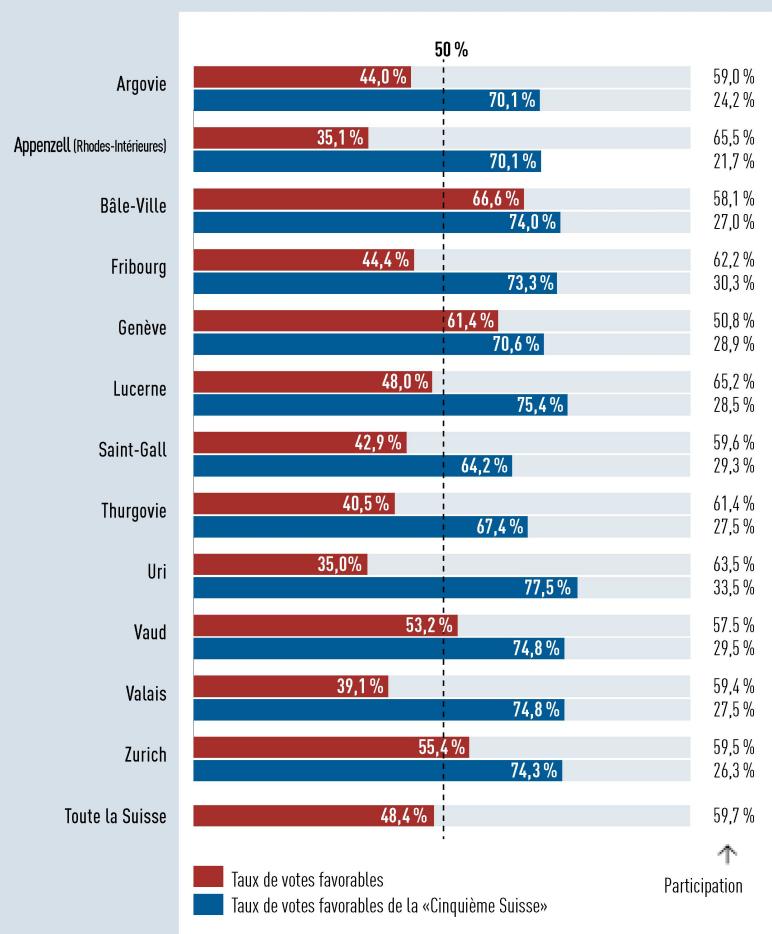
Les partis verts de gauche et le mouvement pour le climat ont les banques et les assurances dans le collimateur. En fin de compte, le secteur financier est l'un des grands responsables de la crise climatique du fait des investissements nuisibles à l'environnement. Une initiative populaire sera-t-elle lancée à ce sujet? On l'ignorait encore à la clôture de la rédaction. De leur côté, les Jeunes Verts recherchent des soutiens pour leur «initiative pour la responsabilité environnementale», qui vise à protéger les milieux natu-

**Les manifestations de jeunes activistes du climat (comme ici à Berne) n'ont pas réussi à convaincre la majorité des votants, qui a rejeté la loi sur le CO<sub>2</sub> et, avec elle, ce qui était jusqu'ici l'élément majeur de la politique climatique suisse.**

Photo Marc Lettau



## La «Cinquième Suisse» clairement en faveur du climat



Contrairement aux Suisses de l'intérieur, ceux de l'étranger ont largement soutenu la loi sur le CO<sub>2</sub>. Dans dix des douze cantons où leurs voix sont décomptées séparément, ils l'ont approuvée à plus de 70 % (cf. tableau). À Uri, où le projet n'a été soutenu que par 35,0 % des votants, la «Cinquième Suisse» a battu un record en glissant 77,5 % de bulletins favorables dans les urnes.

Lors des votations du 13 juin, la Confédération a réalisé un sondage sur l'envoi du matériel de vote auprès d'environ 1600 Suisses de l'étranger en Australie, au Brésil et en Thaïlande. Pour tester d'autres types d'envoi, la moitié des votants interrogés ont reçu leurs documents de vote via l'ambassade de leur pays de résidence et l'autre moitié par courrier postal ordinaire. À la clôture de la rédaction, les résultats de l'essai et du sondage n'étaient pas encore connus. (TP)

rels vitaux de la planète. En attendant que de tels instruments de démocratie directe prennent effet, on perd cependant un temps précieux.

À l'échelle planétaire, la Suisse faisait jusqu'ici partie des «bons élèves» de la protection du climat. Dans le classement climatique annuel «Cli-

mate Change Performance Index», elle avait gagné deux places à la fin de 2020 pour s'établir au 14<sup>e</sup> rang. Avec l'échec de la loi sur le CO<sub>2</sub>, les ambitions du pays dans la lutte contre le changement climatique ont été sérieusement mises à mal.  
<https://gletscher-initiative.ch/fr>

## Aperçu des autres résultats des votations du 13 juin:

### Double non aux initiatives pour une eau potable et contre les pesticides

L'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse dans l'agriculture ne sera pas interdite. Le peuple a clairement rejeté, avec environ 61 % des voix dans chaque cas, l'initiative pour une eau potable et celle contre les pesticides. Le rejet a été particulièrement fort dans les régions rurales. Les votants de la «Cinquième Suisse» ont accepté les deux initiatives.

### Oui à la loi antiterroriste

La police se voit dotée de compétences accrues pour agir de manière préventive contre les personnes soupçonnées de terrorisme. Près de 57 % des votants ont accepté la loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme.

### Oui à la loi Covid-19

Le peuple suisse se range derrière la politique de l'État en matière de coronavirus, puisque 60 % des votants ont accepté la loi Covid-19. En vigueur jusqu'à la fin de l'année, celle-ci régit notamment le soutien aux entreprises et aux indépendants touchés par la crise.